

DIU Pratiques Médicales Santé Travail Formation Médecins



Parcours proposés

- DIU Pratiques Médicales en Santé du Travail pour la Formation des Collaborateurs Médecins

Présentation

[Télécharger le fichier «Pratiques médicales en santé du travail.pdf» \(243.2 Ko\)](#)

Objectifs

- * Maîtriser le contexte de l'entreprise et du monde du travail afin de mettre en relation santé et conditions de travail
- * Maîtriser le cadre réglementaire, déontologique et éthique de l'exercice de la médecine du travail • Savoir évaluer et suivre les capacités de travail, maîtriser l'ensemble des éléments pour le maintien dans l'emploi
- * Savoir définir, tracer et gérer les effets médicaux de la pénibilité et du vieillissement au travail
- * Savoir identifier et évaluer les risques professionnels pour mettre en rapport avec des effets sur la santé, des accidents du travail ou des maladies professionnelles
- * Être capable de mettre en œuvre un dépistage et un suivi individuel et collectif des travailleurs en fonction des risques auxquels ils sont exposés

- * Être capable de mettre en œuvre ou de participer à des actions de veille sanitaire et de recherche épidémiologique dans le champ de la santé et au travail
- * Maîtriser l'ensemble des outils nécessaires à l'action en milieu de travail
- * Être capable de mener, dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, des plans d'actions définis par la loi du 20 juillet 2011 toutes les actions de prévention en animant et coordonnant une équipe pluridisciplinaire
- * Être capable de conseiller l'entreprise sur la surveillance globale du milieu de travail et une gestion globale des risques y compris les risques environnementaux

Organisation

Contrôle des connaissances

Evaluation/sanction de la formation :

- * Dans ce cas l'évaluation porte sur les acquis de la formation (atteinte des objectifs et effets sur la pratique professionnelle, des connaissances et compétences acquises lors de la formation)

L'évaluation comprend :

- * La participation obligatoire aux modules d'enseignements
- * Des questions (QRM, questions ouvertes) à l'issue de chacun des 8 modules d'enseignement
- * La soutenance d'un mémoire de fin d'étude

Evaluation de la formation par le participant :

- * Dans ce cas l'évaluation porte sur la mesure de la satisfaction du participant sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés
- * Questionnaire d'appréciation

Admission

Public cible

Cette formation s'adresse à :

- * Un public spécifique de médecins intégrant une activité définie réglementaire : celle de collaborateur médecin d'un service de santé au travail au titre de l'article R4623-25 du code du travail cité ci-dessus. En aucun cas, elle ne peut se substituer, pour tout autre étudiant en médecine ou médecin, y compris pour les médecins étrangers, aux formations officiellement reconnues permettant d'accéder à la spécialité et la qualification en médecine du travail
- * Conditions d'accès : Médecin avec plus de 5 ans d'exercice, souhaitant se reconvertir dans la médecine du travail et bénéficiant d'une embauche dans un service de santé au travail.

Programme

Organisation de la formation

Durée de la formation :

- * Formation de 4 ans, avec 8 semaines d'enseignement théorique répartis sur les deux premières années
- * 6 semaines de stage à réaliser dans le service de médecine du travail du CHU

Moyens et méthodes pédagogiques :

- * Cours présentiels ou à distance avec remise de documents pédagogiques
- * Analyse de cas et de pratiques à l'occasion des journées de regroupement en années 3 et 4
- * Accompagnement personnalisé pour la réalisation du mémoire de fin d'étude

Spécifique FOAD :

Nature des travaux demandés au stagiaire & temps estimé pour les réaliser

- * Le stagiaire doit réaliser un mémoire de fin d'étude, présenté devant un jury inter-régional (Caen, Rouen, Amiens et Lille)
- Modalités de suivi et d'évaluation spécifiques aux séquences de FOAD :

- * Les participants sont suivis leur de leur stage en milieu institutionnel et à l'occasion des cours des deux premières années, puis des journées de regroupement en années 3 et 4

Moyens d'organisation, d'accompagnement ou d'assistance, pédagogique et technique, mis à disposition du stagiaire :

- * Les stagiaires sont suivis par les deux universitaires du service de médecine du travail et de pathologie professionnelle du CHU de Rouen : Dr Laetitia Rollin et Pr Jean François Gehanno
- * Ils sont suivis pendant leur stage pratique par le médecin du travail qualifié qui les encadre et sous la responsabilité duquel ils exercent, en application de l'article R4623-25 du code du travail.

DIU Pratiques Médicales en Santé du Travail pour la Formation des Collaborateurs Médecins

DIU Pratiques Médicales en Santé du Travail pour la Formation des Collaborateurs Médecins 1ère année

DIU Pratiques Médicales en Santé du Travail pour la Formation des Collaborateurs Médecins 2ème année

DIU Pratiques Médicales en Santé du Travail pour la Formation des Collaborateurs
Médecins 3ème année

DIU Pratiques Médicales en Santé du Travail pour la Formation des Collaborateurs
Médecins 4ème année